

Memento

Actions de sobriété énergétique pour les collectivités locales



 territoire
d'énergie

L'énergie, un enjeu croissant pour les collectivités

Les bâtiments des collectivités territoriales représentent une surface d'environ 280 millions de m².

La moitié de ces bâtiments est constituée d'établissements scolaires (écoles, collèges et lycées).

75 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES COMMUNES PROVIENT DE LEUR PARC IMMOBILIER.

Avant la crise énergétique, les dépenses d'énergie représentaient un poids croissant dans le budget des communes : 4,2 % en moyenne du budget de fonctionnement, 7 % pour les communes de moins de 2 000 habitants.

En 2017, les collectivités locales ont consommé 39,65 TWh pour une dépense de 3,86 Mds €. En 2021, ce coût s'est élevé à 4,4 Mds €.

Source : Enquête «Dépenses énergétiques des collectivités locales» FNCCR/ADEME/AITF



Répartition des consommations d'énergie dans les collectivités



75 %
Bâtiments
publics



6 %
Parc
véhicules



8 %
Gestion de
l'eau et des
déchets



11 %
Éclairage
public

QUEL MIX ÉNERGÉTIQUE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS ?

Bois

4 %

1 % des
dépenses

Fuel

6 %

4 % des
dépenses

Carburant

5 %

8 % des
dépenses

Réseau de chaleur

6 %

5 % des
dépenses

Gaz

39 %

20 % des
dépenses

Électricité

39 %

20 % des
dépenses

Agir sans trop investir

Les conseils de la FNCCR (1)

CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

- Faire réviser, entretenir et maintenir vos équipements pour une optimisation et un meilleur fonctionnement.  2 %
- Mettre en place un pilotage fin des températures dans les bâtiments l'hiver, à 19°C pour les pièces occupées, à 16°C hors période d'occupation, à 8°C si les lieux sont inoccupés plus de trois jours (*baisser la température d'un degré permet de réduire de 7 % la consommation d'énergie* - ADEME);   7 %
- Régler la climatisation en respectant un écart de 6°C max avec la température extérieure. La consommation d'énergie pour la climatisation peut atteindre 20 % pour les grands immeubles de bureau ;  3 %
- Réduire les températures dans les bâtiments sportifs et socio-culturels, en diminuant de 2°C les gymnases et d'1°C l'eau des piscines, tout en garantissant un niveau de confort suffisant.
  10 %



La sobriété passe avant tout par le bon sens

Limitier les déperditions d'énergie en hiver et les apports de chaleur en été, faire la chasse aux consommations inutiles...



- Favoriser la ventilation naturelle des bâtiments en période d'été, en ouvrant les fenêtres le matin quand l'air est plus frais et en occultant les fenêtres ensuite ;  1 %
- Systématiser la fermeture de toutes les portes d'accès aux locaux climatisés ou chauffés ;  1 %
- Réduire la présence dans les bureaux par la mise en place d'au moins une journée ou deux de télétravail pour toute l'équipe et favoriser les réunions à distance. Au-delà des économies d'énergie, le télétravail permet de diminuer d'environ 30 % les impacts environnementaux par des déplacements   7 % évités ;
- Suivre et mettre en place un plan de température avec l'installation de sondes d'ambiance ;   5 %
- Installer des gestions techniques centralisées ou, a minima, des régulations.   8 %

Légende



20 % d'économie d'énergie

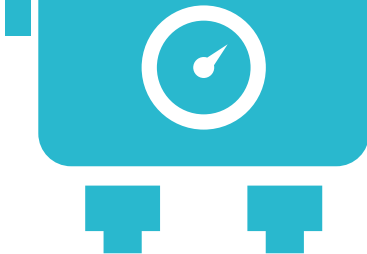
Gain énergétique maximal moyen observé sur la base d'audits énergétiques (mairies, établissements scolaires, gymnases, équipements culturels...). Les chiffres indiqués sont à moduler selon le type de bâtiment, son usage et son occupation (source FNCCR).

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INTÉRIEUR

- Réduire l'éclairage extérieur et l'éteindre au maximum. 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est l'équivalent de 5 jours d'éclairage continu au bout d'un an. 🌿 2 %
- Mettre en place des coupures nocturnes de l'éclairage public ou réduire des puissances à certaines heures. Passer aux éclairages LED avec un pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois, de 40 à 80 % avec un retour sur investissement de 4 à 6 ans. 🌿🌿 8 %
- Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture. Favoriser les apports de lumière naturelle. 🌿 2 %
- Améliorer l'efficacité des systèmes intérieurs en déployant des LED ou des éclairages basse consommation ainsi qu'une gestion en fonction de la présence. Programmer les périodes d'inoccupation, y compris courtes et vérifier régulièrement les réglages. 🌿🌿 8 %



En moyenne, l'éclairage public fonctionne 4100 heures par an.



ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES

- Faire vérifier le bon fonctionnement général des systèmes de chauffage, notamment le bon réglage des pompes de circulation pour le chauffage à eau chaude, ainsi que le désembouage ou l'équilibrage du réseau de distribution ;   5 %
- Vérifier les consignes de production de tous les équipements et intégrer des arrêts en cas d'inactivité prolongée ;  3 %
- Vérifier les consignes de production des systèmes d'eau chaude sanitaire (la température du chauffe-eau collectif ne doit pas dépasser 55°C), arrêter la production pour certains usages ou en cas de périodes d'inactivité longue, calorifuger les réseaux de distribution pour éviter toute déperdition thermique ;  3 %
- Améliorer les contrats d'exploitation et de maintenance du chauffage. Penser aux contrats performantiels de gestion de l'énergie, type CPE.    20 %



Objectif sobriété



 territoire
d'énergie

INSCRIVEZ-VOUS À LA MÉTÉO
ÉLECTRIQUE ET GAZ OU POUR SUIVRE
L'ÉTAT DES RISQUES SUR LES RÉSEAUX :

> myecogaz.com

> monecowatt.fr

Bien qu'une priorisation des principaux
postes de consommation doive être réalisée,
toute piste de réduction identifiée mérite
d'être exploitée.

Ces actions reposent essentiellement sur
la volonté de chacun de s'impliquer afin
d'atteindre collectivement les réductions de
consommation d'énergie visées. Il est donc
essentiel de partager cet objectif commun à
tous les usagers des bâtiments.

Une part de l'énergie grandissante dans le budget des collectivités

LA FNCCR MÈNE L'ENQUÊTE

La FNCCR a conduit une enquête en octobre 2022 auprès des collectivités pour mesurer les hausses de leurs factures d'électricité et de gaz.



Électricité :

15 321 collectivités entendues (409 583 sites)

- 57 % d'augmentation* du prix entre 2021 et 2022
- **260 % d'augmentation* du prix** entre 2021 et 2023

Dont 138 200 points de livraison qui ont subi des hausses supérieures ou égales à 200 %.



Gaz naturel :

6 181 collectivités entendues (39 128 sites)

- 99 % d'augmentation* du prix entre 2021 et 2022
- **319 % d'augmentation* du prix** entre 2021 et 2023

Incluant 15 321 sites ayant connu des augmentations supérieures à 300 %.

Les dépenses des collectivités pourraient atteindre 6 à 11 milliards d'euros fin 2022 si la situation n'évolue pas favorablement.

* moyennes



Quelles sont les priorités pour accélérer la sobriété ?

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

Selon le CEREN, le chauffage et l'eau chaude représentent une consommation d'énergie située entre 100 et 150 kWh/m² selon le type d'usage tertiaire.

Sur une base électrique, ces consommations sont équivalentes à 18 €/m²/an⁽¹⁾ dans les situations les plus favorables.

ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR



D'après une étude de l'ADEME en 2020, l'éclairage consomme 49 TWh⁽²⁾ par an en France, soit plus de 10 % de la consommation nationale totale d'électricité. La consommation annuelle de l'éclairage des bureaux est de 6 TWh par an.

Le potentiel d'économies est donc important : dans les bureaux, un seul mètre carré rénové avec des LED et une gestion automatique des commandes économise en moyenne chaque année 50 kWh, soit 9 €⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Chiffres à moduler selon le prix actualisé de l'électricité

⁽²⁾ Térawattheure



TWh/an

GISEMENTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (GAZ ET ÉLECTRICITÉ) EN 2024 (Plan de sobriété)



Abaissment de la température de consigne à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (décret BACS)

Installation de thermostats

Écogestes électriques (sensibilisation des usagers)

Calorifugeage (isolation) des réseaux d'eau chaude

Réduction de la période de chauffe

Abaissment à 55°C des ballons d'eau chaude sanitaire

Maintenance renforcée des équipements de chauffe

Passage de l'éclairage public en LED

**Une économie de 10 TWh électriques par an
représente une baisse de la consommation
d'électricité française de 2 %***

*473 TWh d'électricité et 373 TWh de gaz consommés en France en 2019

Usages - sources RTE et SDES

Agir sans trop investir

Les conseils de la FNCCR (2)

VERS UNE SOBRIÉTÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES :

- Réduire les consommations informatiques en paramétrant la fonction veille des ordinateurs et en éteignant complètement les écrans la nuit. Au-delà d'une heure d'absence, débrancher les ordinateurs : en veille, ils consomment 20 à 40 % de leur consommation en marche ;
- Éviter l'utilisation d'écrans d'information vidéo dans les parties communes et éteindre les appareils pouvant l'être, notamment le soir et avant le week-end ;
- Limiter les mails inutiles avec de multiples destinataires et l'envoi de fichiers lourds ; Préférer des échanges via les serveurs internes.
- Sensibiliser les agents à la sobriété énergétique au quotidien.



AUTRES MESURES UTILES

- Mettre en place des tableaux de bord de suivi ou informatiser le suivi des consommations et des dépenses associées (afficheurs déportés par exemple) pour détecter les dérives notamment et suivre les évolutions des consommations ;
- Relever les surfaces des bâtiments, réaliser des audits énergétiques ou des diagnostics thermiques et définir un schéma directeur immobilier énergie ;
- Porter des plans de déplacement administration pour analyser et rationaliser les déplacements professionnels et l'utilisation de la flotte partagée ; réduire les vitesses sur l'autoroute des déplacements non urgents (par exemple, réduire la vitesse d'une autoroute à 110 km/h permet d'économiser 20 % de carburant).
- Récupérer la chaleur fatale de certains équipements tels que des groupes frigorifiques (patinoires, datacenters) ;
- Miser sur les énergies renouvelables en autoconsommation et sur la production de chaleur (bois, géothermie) ou d'eau chaude (solaire).

RÉNOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS

 50 %

La rénovation énergétique des bâtiments publics constitue une clef majeure pour réduire les charges de fonctionnement des collectivités. Ces travaux, pouvant représenter des investissements importants, nécessitent d'établir un diagnostic fiable des potentialités et de prioriser les actions.

La FNCCR a ainsi lancé le programme ACTEE, soutenu par le ministère de la Transition énergétique dans le cadre des certificats d'économies d'énergie.

Des appels à projets permettent aux collectivités d'obtenir un soutien financier pour des études et l'accompagnement de leurs projets de rénovation.

En savoir plus sur le programme ACTEE :

www.programme-cee-actee.fr

Allo ACTEE



0 800 724 724

Service et appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H

PROGRAMME
ACTEE

Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics





La FNCCR est une association nationale de collectivités en charge des services publics locaux de l'eau, de l'énergie et du numérique.

Elle rassemble plus de 800 territoires en France métropolitaine et d'outre-mer.

La FNCCR accompagne notamment les collectivités dans leurs politiques de transition écologique et de sobriété.



FNCCR 2022

20 boulevard de Latour-Maubourg - 75007 PARIS
01 40 62 16 40 - www.fnccr.asso.fr

